



Désertion et le droit de passer des concours ??

Par **Chericarie**, le **05/11/2012 à 20:44**

Bonjour,
J'ai déserté en novembre 2009 et je voudrai passer un concours pour être surveillant pénitenciaire , es ce que je peux malgré ma désertion et puis je prétendre aux emplois reservè ?
Merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **05/11/2012 à 22:14**

bjr,
je pense que pour ce genre de poste, l'administration effectue une enquête dite de moralité au moins sur les candidats reçus au concours.
donc il est possible que votre désertion apparaisse à l'enquête ou même plus tard.
avez-vous été sanctionné pour cette désertion ?
cdt